

# Prison : « Manque de courage des gouvernements »

Adeline Hazan, la contrôleur générale des lieux de privation de liberté, dresse un bilan alarmant. Le taux de surpopulation carcérale ne faiblit pas. Les droits élémentaires sont souvent bafoués.

## Entretien

**Adeline Hazan,**  
contrôleuse générale des lieux  
de privation de liberté.

**Vous décrivez la surpopulation carcérale comme un « fléau ».**

**Quels sont les derniers chiffres ?**

Au 1<sup>er</sup> avril 2016, on comptait 68 361 personnes détenues pour 58 659 places. 1 645 détenus dormaient sur des matelas par terre... Cette situation est inadmissible. Elle s'apparente à un traitement inhumain et dégradant au sens de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme. Dans l'ensemble des maisons d'arrêt, le taux de surpopulation carcérale est de 137 %. Certains établissements atteignent des taux records de 200 % ! C'est le cas de Fresnes qui culmine à 195 %. Dans l'Ouest, la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon est chroniquement en sur-occupation.

**Comment expliquer cette situation ?**

Les gouvernements ont bien conscience de la gravité de la situation, mais aucun n'a eu le courage de prendre de véritables décisions. Et pour ceux qui se réclament de la gauche – qui ont tant affirmé défendre les droits de l'homme – c'est assez désolant ! Il ne s'agit pas simplement d'annoncer la création de nouvelles places de prison. Plus il y en aura, plus elles seront remplies... Je suis favorable à un système de régulation carcérale. Au-delà d'un certain seuil, et notamment pour éviter les matelas par terre, les magistrats et la direction de la prison doivent se réunir et décider par exemple de ne pas faire exécuter une petite peine tout de suite, voire de libérer un détenu en fin de peine en préparant sa sortie... Cela fonctionne déjà dans certaines villes.

**Il faut le généraliser ?**

Voire l'institutionnaliser. D'autant plus que les mesures créées par la loi Taubira du 15 août 2014 n'ont pas encore produit d'effets. Un an après, moins de 1 000 contraintes pénales ont été prononcées.

**Il y a une culture de la prison en France ?**

Les magistrats ne semblent pas suffisamment convaincus que la prison doit vraiment être le dernier recours. Les pouvoirs publics doivent mener une véritable réflexion sur le sens des très courtes peines. Elles ont souvent pour conséquence de faire perdre aux personnes condamnées leur emploi et parfois leur logement. Pour certains délits routiers, ne vaut-il pas mieux mettre en place des travaux d'intérêt général dans des institutions qui soignent des accidentés de la route ? Pour cela, il faut avoir le courage d'affronter l'opinion publique... Le contexte sécuritaire actuel n'y est pas très favorable. On assiste même à d'inquiétants retours en arrière notamment sur la question des fouilles en prison, actuellement en débat au Parlement.

**Qu'en est-il du moratoire sur l'encellulement individuel ?**

Il a été une fois de plus reporté de cinq ans par le Parlement en 2014. Et entre chaque période, il ne se passe rien... Mon inquiétude est, qu'en 2019, à l'expiration de ce nouveau report de l'application de la loi, on se retrouve dans la même situation.

**La surpopulation conditionne-t-elle l'ensemble de la vie en prison ?**

Bien sûr. L'accès aux soins, aux loisirs, aux activités, tout devient plus compliqué y compris la réinsertion qui ne peut pas être préparée dans des conditions satisfaisantes. Cela entraîne un climat de tension dont



tout le monde pâtit y compris, bien sûr, les surveillants dont les conditions de travail se dégradent. Il n'est pas étonnant de voir le nombre de suicides augmenter en prison.

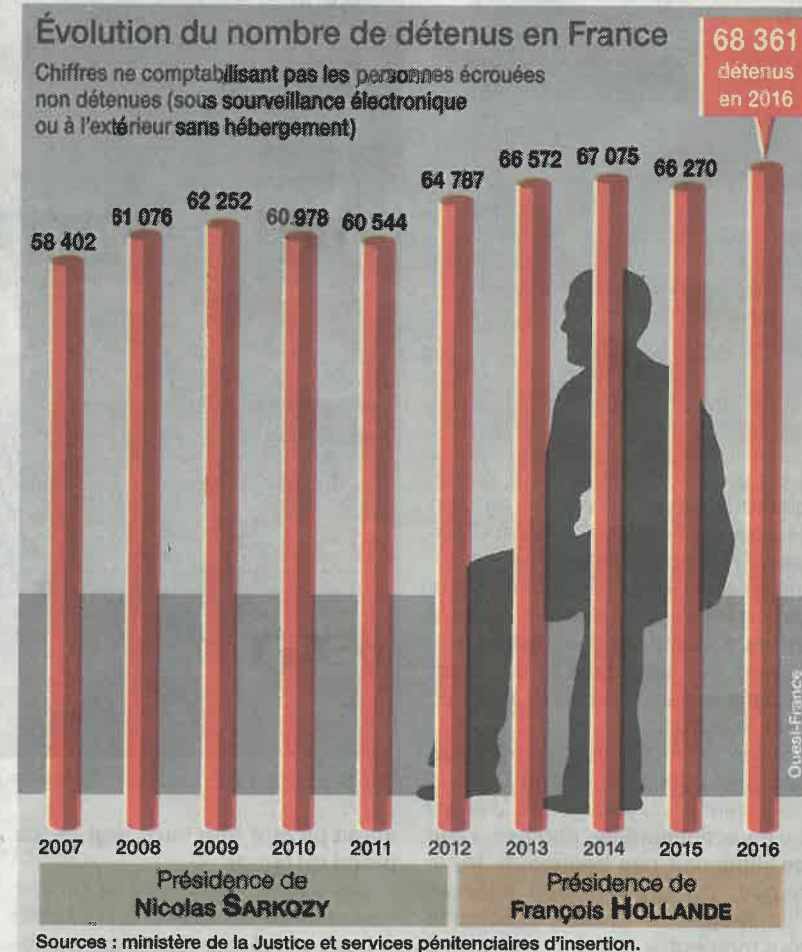
**Et c'est pire pour les femmes ?**

Oui. Vu leur faible représentation, 3 % de la population carcérale, on pourrait penser que leur détention est plus facile à gérer. Or, dans la réalité, c'est exactement le contraire : les quartiers des femmes dans les maisons d'arrêt sont souvent enclavés. Dans certains établissements, elles

n'ont accès à l'unité sanitaire qu'une demi-journée par semaine. Pour éviter tout contact avec les hommes, les activités pour les femmes sont réduites. Les femmes subissent en conséquence de véritables discriminations, qui s'apparentent à une forme de double peine.

**Vous êtes toujours favorable au téléphone en prison ?**

L'accès au téléphone pour les détenus est actuellement totalement insuffisant, à la fois pour des questions de coût et pour des questions



d'horaires. C'est pourquoi, il est nécessaire de réfléchir à la mise en place de portables bridés à quelques numéros autorisés, ce qui permettrait de maintenir le lien familial et de préparer la sortie.

**Que pensez-vous de la lutte contre la radicalisation ?**

J'ai rendu en juin 2015 un avis sur ce sujet, dans lequel j'ai fait part de mon opposition au regroupement des détenus radicalisés dans des unités dédiées. Il faut rappeler que seules 17 % des personnes impliquées dans des

affaires de terrorisme étaient déjà allées en prison, ce qui montre que la prison n'est pas, comme on l'affirme trop souvent, le premier vecteur de radicalisation. Le rôle d'Internet est très important, bien en amont de la prison. J'ai décidé d'examiner le fonctionnement des cinq quartiers dédiés mis en place récemment par le gouvernement, ainsi que les programmes dits de « déradicalisation ». Je rendrai un nouveau rapport d'ici à l'été.

Recueilli par  
Philippe LEMOINE.